

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2020

2020 DASES 164 Subvention (175 192 euros) et convention d'investissement pour travaux et équipements avec l'association HumanEst.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2511 –13 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2020 par lequel Madame la Maire Paris, lui demande l'autorisation de signer une convention d'investissement et d'attribuer une subvention pour travaux et équipements ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 30 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 30 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 30 novembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique LEVIEUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame La Maire de Paris, est autorisée à signer la convention d'investissement dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association HumanEst, pour la réalisation des travaux des nouveaux locaux de la Maison des Aînés et des Aidants de l'Est.

Article 2 : Le montant de la subvention attribuée à l'association HumanEst, soit 175 192 euros (SIMPA n° 188513- dossier 2020_10939), sera imputé au budget d'investissement de la ville de Paris pour 2020 et les années suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO